



Modification contrat / Avenant refus

Par **Paul_296**, le **23/04/2023** à **14:47**

Bonjour,

Actuellement en CDI sur un double poste, temps contractuel de 80% répartie en 60% pour des missions d'assistante de vie et 20% pour des missions d'assistante de planification, j'ai quelques désaccords avec mon employeur.

J'occupe ce poste depuis 2 ans, et je dispose d'un diplôme pour la partie administrative correspondant à mes 20% de contrat.

En janvier j'ai fait part d'un projet de départ, et remis ma rupture conventionnelle en février. Celle-ci a été refusée. J'ai été en arrêt maladie, et une annonce pour mon poste a été émise.

En revenant, ma responsable m'a clairement fait comprendre qu'ils étaient en recrutement et qu'une fois arrivée, la personne prendrait mon temps administratif. J'ai fait valoir mes droits, ils ont fait marche arrière.

Maintenant ma responsable attends que je lui donne mon accord pour quitter mes fonctions administratives et former la nouvelle personne. Aucune date de mon départ n'est défini encore.

Je suis payée plus lorsque je suis sur l'administratif. Elle m'a donc dit que pour compenser il faudrait que je fasse du terrain à la place.. mais je vais être perdante. Apparemment mon complément diplôme serait pour compenser les km que je ne fais pas au bureau.. ce qui est ridicule, je suis diplômée et les frais km sont des remboursements, pas un revenu net.

Je souhaite mettre mon employeur face au mur qu'il s'est créer de lui-même en voulant prendre les devants alors que je ne suis pas partie.

S'ils veulent m'enlever du temps administratif, ils devront me faire un avenant, que je suis en droit de refuser.. est-ce que cela m'amènera à un licenciement ? Et est-ce que je peux obtenir des indemnités ?

Où est-ce que je lui impose de respecter mon contrat jusqu'à mon départ ? Ou rupture conventionnelle (qu'ils ont déjà refusé) ?

Je vous remercie !

Par **P.M.**, le **23/04/2023** à **16:58**

Bonjour,

Je me demande comment vous avez pu remettre votre rupture conventionnelle alors que celle-ci résulte de l'accord des deux parties qui ne s'impose donc pas..

Pour l'instant vous ne pouvez rien reprocher formellement à l'employeur et s'il vous propose un avenant pour une modification essentielle du contrat de travail, refuser de le signer, ce qui ne constitue pas une cause réelle et sérieuse de licenciement...

Par **Paul_296**, le **23/04/2023** à **17:18**

J'ai remis une demande écrite pour obtenir une RC. Je me suis mal exprimée.

Je vous remercie de votre retour !